

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2021 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, qu'à l'occasion de la séance ordinaire qui sera tenue par le Conseil municipal le 16 mai 2022, à 18 h 30, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le trésorier déposera le rapport financier consolidé de la Ville de Saint-Hyacinthe au 31 décembre 2021 et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2021, incluant la production d'un état établissant le taux global de taxation réel de la municipalité, conformément aux articles 105 et 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 4 mai 2022.

Crystel Poirier, LL.L

Greffière